

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany

-----



## Délibération n° 15-02 du 25 janvier 2024

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES MEMBRES DU GROUPE LOCAL URBACT AU TITRE DU PROJET « WELDI : BUILDING WELCOMING COMMUNITIES FOR MIGRANTS »**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture,

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu le Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif « Coopération territoriale européenne » (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur,

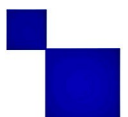
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°V du 23 mars 2023 relative à « accueil et inclusion des personnes migrantes - candidature à l'appel à projets URBACT pour la constitution d'un « action planning network »,

Vu le courrier du 31 mai 2023 du Secrétariat URBACT attestant que le Département de la Seine-Saint-Denis est lauréat du programme européen URBACT dans le cadre du projet WELDI,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la prise en charge sur le budget du projet WELDI (subvention FEDER - programme européen URBACT) des frais inhérents à la participation d'un représentant de l'association Habitat et humanisme lors de la rencontre transnationale à Albecete (Espagne) organisée du 17 au 18 avril 2024.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Vote(s) contre de :

*M. Bluteau, Mme Choulet*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*